

Bruxelles en mouvements

Bimensuel édité par
Inter-Environnement Bruxelles
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles
N°136 – 6 janvier 2005



L'un des principes de la Convention d'Aarhus : les pouvoirs publics doivent proposer des pratiques d'information active pour les citoyens.

CONVENTION D'AARHUS

Passeport pour la participation

La Convention d'Aarhus engage les États signataires à renforcer les droits des citoyens en matière d'environnement.

Les pouvoirs publics belges ont soumis à une consultation publique leurs initiatives concernant la Convention.

Malgré un bilan positif, Inter-Environnement Bruxelles estime que la Région de Bruxelles-Capitale a encore du travail devant elle pour respecter l'esprit d'Aarhus.

Suite en page 2 ➔

dans ce numéro

P.4: « Zone confort » : l'avis des associations

P.5: Flagey : place à la communication

P.6: Livres :
– L'aventure de la Maison Autrique
– Changer Bruxelles

P.7: Agenda

P.8: Editorial – Les riverains gagnent la première manche contre le plan Anciaux

@ Plus d'infos:
www.ieb.be

Convention d'Aarhus : passeport

Le 21 janvier 2003, la Belgique a ratifié la Convention d'Aarhus qui comprend trois piliers: l'accès à l'information, la participation du public au processus de prise de décision et l'accès à la justice en matière d'environnement. Début 2005, la Belgique présentera un rapport sur la mise en œuvre de cette convention. Ce rapport fut soumis à consultation publique du 1^{er} au 30 novembre 2004.

Inter-Environnement Bruxelles a évalué les avancées et a exprimé ses attentes par rapport à cette convention.



Les associations comme IEB et le Bral animent des processus participatifs pour l'élaboration, par exemple, de plans communaux de mobilité.

L'environnement ne peut se limiter à... l'environnement. Le mot a plusieurs significations. La Région de Bruxelles-Capitale l'a réduit à son sens le plus restreint: la nature et la lutte contre les pollutions et les nuisances. Inter-Environnement Bruxelles demande que les autorités régionales intègrent au moins deux domaines supplémentaires: l'aménagement du territoire et le patrimoine relatif aux espaces verts et naturels. Le Cobat ou Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire a intégré les dispositions européennes prévenant les atteintes à l'environnement. Les pouvoirs publics ne peuvent, dès lors, plus contester l'impact environne-

mental de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Quant aux procédures de classement du patrimoine vert, elles relèvent évidemment d'Aarhus et dans ce cas, l'ouverture systématique d'une période d'enquête avant classement est obligatoire. Surtout dans le cas d'une pétition de classement introduite par les habitants.

Corollaire de la remarque précédente: les seules compétences qui relèvent des compétences du Ministère fédéral de l'Environnement et de l'IBGE ont été analysées alors que les pratiques d'autres pararégionaux directement en lien avec l'environnement auraient pu l'être également (CIBE, ABP,...).

1 Le premier pilier garantit à chacun l'accès à l'information. A première vue, tout va bien dans notre belle Région. Mais, qu'il s'agisse de protéger des secrets industriels ou militaires, les restrictions sont nombreuses. Tout renseignement lié à la composition des produits et à l'activité nucléaire est pratiquement inaccessible. Et les discussions autour de la future ex-directive REACH sur la classification des produits chimiques n'augurent pas d'un réel changement d'attitude de la part des entreprises (cf. BeM n° 131). L'ordonnance sur la gestion des sites pollués en Région de Bruxelles-Capitale ne permet pas un accès à l'information sur les substances contenues dans les sols afin de protéger la valeur marchande des terrains/bâtimens.

Jusqu'à présent, la Région n'a pas montré qu'elle était capable de gérer l'information en cas d'accident environnemental. En décembre 2003, le ping-pong entre le Ministre bruxellois de l'Environnement et la Ville de Bruxelles autour de l'incendie de Carcoke n'a pas convaincu les Bruxellois qui n'ont jamais été informés de la dangerosité réelle du sinistre. Dans la même veine, la présentation à la Commission de l'Environnement, en 2003, d'un futur plan catastrophe lié à la gestion d'un éventuel incident aérien n'a guère convaincu.

Si la Région a inscrit le droit à l'information dans ses codes, elle ne l'a pas toujours rendu effectif, ni efficient. Parce que la diffusion des avis d'enquêtes publiques en urbanisme et environnement se limite aux conditions de la loi, Inter-Environnement Bruxelles a choisi de collecter, de centraliser et de diffuser sur fonds propres, et de sa propre initiative, les informations relatives aux enquêtes publiques.

Quant à la diffusion de l'information sur le suivi et l'évaluation des plans et projets, la Région de Bruxelles-Ca-

pour la participation



Le long processus de dépollution de Carcoke interrompu, l'année dernière, par des problèmes de rejets toxiques et aggravé par un manque d'information de la part des pouvoirs publics.



Elargir l'accès à la justice, du droit de l'environnement à l'urbanisme, autoriserait les citoyens à introduire des recours administratifs. Une procédure qui permettrait de clarifier plus rapidement les dossiers litigieux. Ç'aurait été le cas avec le dossier Heron à Ixelles.

pitale balbutie encore dans ce domaine que ce soit, par exemple, pour le suivi du chantier Flagey ou autres stations d'épurations nord et sud ou du plan IRIS.

2 Le deuxième pilier demande que chacun participe à la prise de décision. Ce concept effraie les autorités publiques qui y voient souvent une forme de dépossession de leurs seuls capacités et pouvoir d'arbitrage. Inter-Environnement Bruxelles soutient que la participation améliore les projets et renforce le lien social.

La seule participation aux commissions consultatives régionales et fédérales qui remettent des avis aux pouvoirs politiques ne peut suffire. Le développement de la citoyenneté active et de la démocratie participative passe par la prise de conscience et l'action collective des habitants pour améliorer leur cadre de vie, le développement d'une analyse critique des projets proposés par des promoteurs publics ou privés, l'émergence de projets propres aux habitants qui cherchent à améliorer eux-mêmes leur cadre de vie et à se l'approprier, l'initiation et l'encouragement à la for-

malisation de projets entre habitants qui peuvent mener à plus de cohésion sociale.

Réagir ensemble à une enquête publique ou construire un projet pour améliorer la verdure ou la mobilité dans sa rue permet de créer et de renforcer des liens de proximité. S'impliquer dans l'amélioration de son cadre de vie permet de connaître ses voisins et ainsi de créer ou de renforcer le lien social dans les quartiers, les relations intergénérationnelles et interculturelles, et finalement d'améliorer le « vivre ensemble » dans les quartiers.

3 Enfin, le troisième pilier insiste pour que chacun puisse exercer un droit de recours contre une décision administrative ou judiciaire.

Aujourd'hui, les associations se font trop souvent débouter sur la question de leur intérêt à agir si elles ne peuvent prouver un intérêt direct de leurs membres. Les textes législatifs doivent donc être modifiés afin que les associations puissent agir en justice pour défendre leur but social. La loi de 1993 ne suffit pas puisqu'elle donne la possibilité aux associations d'in-

tervenir uniquement pour réclamer la cessation d'une activité. Les associations ne peuvent donc intervenir en matière de prévention ou de processus. Quand bien même le coût d'une telle procédure ne les en dissuaderait pas.

Les Tribunaux classent sans suite beaucoup d'infractions environnementales par manque de temps ou de compétence spécifique. Enfin, le droit de l'environnement ne s'étend pas aujourd'hui au droit de l'urbanisme. Ce qui, en Région bruxelloise, oblige les tiers à tenter directement des actions au Conseil d'État sans avoir la possibilité d'introduire d'abord un recours administratif auprès du Collège d'urbanisme alors que cette possibilité existe pour les plaintes relatives aux permis d'environnement.

En conclusion, la simple transposition juridique de la Convention d'Aarhus dans les lois et les ordonnances environnementales ne suffit pas. Inter-Environnement Bruxelles demande que la Région travaille à concrétiser les trois piliers d'Aarhus dans la vie de chaque Bruxellois.

Anne-France Rihoux

« Zone confort » : l'avis des associations

La Ville de Bruxelles va transformer l'hyper centre en « Zone confort ». A l'été 2005, la circulation automobile devra ainsi être découragée, dans une partie du Pentagone. Les associations ont donné leur point de vue sur le projet.

Un pas dans la bonne direction

Les associations saluent la volonté de la Ville de Bruxelles pour diminuer la pression automobile, réduire l'attrait du stationnement en voirie pour les visiteurs ou supprimer le trafic de transit, choses impensables, il y a seulement quelques années.

Rappelez-vous ! L'idéologie dominante était la fluidité du trafic automobile. Notamment avec la mise en place de ce succédané d'autoroute urbaine que constituaient les axes rouges. Quelques années plus tard, il faut bien se rendre compte que les embouteillages n'ont pas disparu, que malgré les axes rouges la Ville est toujours aussi congestionnée. Et pour cause, puisque le message dominant était « On va vous faciliter la ville... en voiture ».

Les associations se réjouissent donc de l'évolution positive, tout en estimant que le projet ne va pas assez loin. Voici leurs réactions.

La mort du petit commerce ?

Certains diront que ce projet va engendrer la mort du commerce et de toutes activités économiques dans le Pentagone. Rien n'est moins sûr. A Gand, la fermeture du centre-ville au trafic de transit et la piétonnisation de plusieurs rues, en 1997, ont permis de dynamiser cette partie de la ville. L'Horeca y a vu une augmentation de 15% de son chiffre d'affaires, le pourcentage de magasins inoccupés y est seulement de 6% (ce taux est de 11% dans la ville de Gand et de 16% pour la Belgique).

Le Plan doit être réalisé dans son intégralité

Ce projet de « Zone confort » s'inscrit dans le Plan communal des déplacements du Pentagone qui comporte sept zones 30 différentes. Il est évidemment essentiel que l'ensemble des sept zones se réalisent à court terme sans quoi les problèmes actuels de circulation et de stationnement que le projet de zone confort a l'ambition de réduire risquent d'y être reportés.

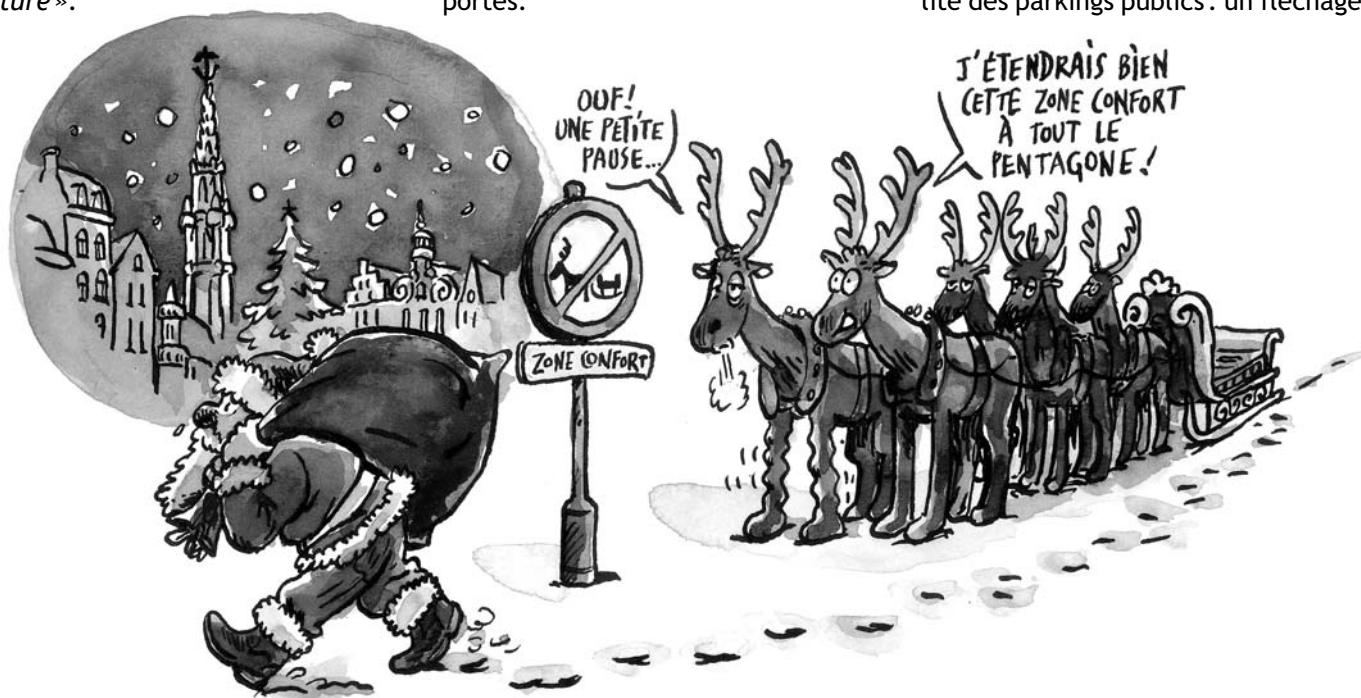
Nos propositions pour le projet

La « Zone confort » pourrait être élargie vers le Vieux Marché aux Grains, la place Sainte-Catherine et le quartier du Béguinage. Ces quartiers souffrent d'un report de stationnement important pendant toute la journée et en soirée à cause de leur proximité avec la place de Brouckère et le Vismet et ses nombreux restaurants.

Autre idée, prévoir des moments piétons dans certaines rues et envisager la possibilité de mettre en place des horaires différenciés en fonction des usages à privilégier selon les moments de la journée. Des rues pourraient par exemple être réservées aux jeux des enfants durant le week-end, le mercredi après-midi.

Un élément primordial pour la réussite de ce projet est le contrôle de la zone. Il devra concerner bien évidemment le stationnement mais aussi la double file et surtout le respect des zones de livraisons. Si l'on veut dissuader les automobilistes, il faut que les contrôles soient stricts et effectifs à la fois en journée et en soirée !

Autre point important, l'information du public sur les alternatives à la voiture pour accéder au centre-ville (signalisation du réseau, horaires, temps de parcours, etc.) et sur la disponibilité des parkings publics : un fléchage



au départ de la petite ceinture et une signalisation dynamique indiquant le nombre de places disponibles en temps réel devraient être mis en place.

Prendre des mesures en faveur des transports publics et des cyclistes

Dans le plan actuel, le bus 8 se contente d'une double boucle dans les

quartiers à vocation principale de commerce. Ce bus pourrait aussi être l'occasion d'améliorer la présence des transports publics dans les zones d'habitat actuellement mal desservies.

Toutes les rues de la « Zone confort » doivent être accessibles aux cyclistes dans les deux sens, y compris les rues piétonnes. Autres demandes, l'ouverture aux cyclistes de toutes les bandes

bus et le placement de parkings vélos de qualité à intervalle régulier dans l'ensemble de la « Zone confort ».

NoMo, Gracq, ARAU, Fietersbond Brussel, Cyclo, Bral, Inter-Environnement Bruxelles et le Comité de défense des habitants de Bruxelles-Centre

Flagey: place à la communication

Autour de la place Flagey, un nouveau type de chantier rassemble riverains et pouvoirs publics : la communication...

Le plan d'aménagement de la place Flagey présenté en 2003, était insatisfaisant et l'autorité publique l'a refusé. Evoquant délais serrés et contraintes techniques, le maître de l'ouvrage⁽¹⁾ n'a pas, pendant longtemps, voulu remettre son projet en question. Depuis septembre de cette année, la résistance au changement des pouvoirs publics s'amoindrit. Les délégués administratifs, politiques et citoyens élaborent ensemble le cahier des charges que recevront les candidats-auteurs de projet en mars 2005. Cette initiative, qui émane de Pascal Smet, Ministre des Travaux publics (en collaboration avec Evelyne Huytebroeck, Ministre de l'Environnement, et de Françoise Dupuis, Secrétaire d'État à l'Urbanisme) laissera 4 mois aux candidats retenus pour élaborer une esquisse, puis 7 mois au lauréat pour finaliser un projet.

Un Centre d'information devrait bientôt émerger aux environs de la place Flagey. Le concept de ce lieu vise essentiellement la diffusion des informations relatives au chantier. Cet espace devrait également permettre aux usagers de diffuser leur expertise du quartier auprès des candidats-auteurs de projet. Mais les moments partici-



En 2005, un centre d'information sera créé pour mieux associer les citoyens au projet de réaménagement de la place.

patifs ne sont pas encore clairement définis. Ils permettraient, par ailleurs, d'amorcer une réelle communication entre usagers, auteur de projet et instances publiques avant la réunion de concertation, prévue en mars 2006.

Cela minimisera, d'entrée de jeu, des conflits qui deviennent ingérables lorsqu'ils apparaissent trop tard dans le processus.

Choisir l'auteur de projet par voie de concours et encourager la participation citoyenne : une question de volonté politique ! Dans le contexte de la place Flagey, les pouvoirs publics osent

timidement. Encore faut-il que l'administration-maître de l'ouvrage suive le mouvement, sans noyer le politique sous la suprématie technocratique.

Le défi de cette année consiste donc à mener ce processus, encore très fragile, d'une participation citoyenne grandissante dans notre Région pour l'aménagement des espaces publics, tant au niveau des auteurs de projet, des pouvoirs publics que du citoyen.

Sarah Duray

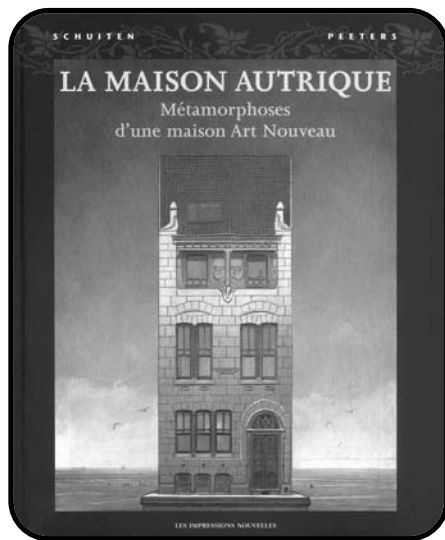
(1) Administration des Equipements et des Déplacements de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'aventure de la Maison Autrique

Ce petit monument architectural fait, à la fois, l'objet d'un ouvrage et d'une scénographie qui renoue avec l'imaginaire de Victor Horta. La Maison Autrique occupe aujourd'hui les devants de la scène pour l'originalité de sa réaffectation.

Acquise par la Commune de Schaerbeek en 1996, inaugurée en ce mois de décembre 2004, la première commande de Victor Horta a fait l'objet d'une restauration originale. Grand est le soulagement de constater que cette construction a échappé à la fatalité qui a marqué de nombreuses œuvres du maître.

Bâtie en 1893, au 266 de la chaussée de Haecht, cette maison est prémonitoire à plusieurs titres. Quelques années plus tard tous les quartiers environnants connaîtront l'essor de l'Art Nouveau. Quant à la carrière de Victor Horta, c'est dans la Maison Autrique que l'on découvre les germes de son style. La Maison représente donc une œuvre pionnière qui d'après



Horta « n'a rien emprunté à personne ». Pour cette commande, Horta peut donner libre cours à sa créativité et amorcer « l'abandon des styles et l'application généralisée des matériaux apparents ». Peu de temps après, il commence ce qui pourrait être son œuvre la plus révolutionnaire: l'hôtel Tassel. C'est pourquoi, la restaura-

tion de la Maison Autrique fut une opération délicate mais qui réussit grâce à un travail transdisciplinaire « dans laquelle se trouvaient intégrés aussi bien les aspects techniques et historiques que financiers et sociaux ».

Plusieurs plumes se conjuguent pour situer l'œuvre dans la carrière de Horta, dans l'histoire et dans le quartier: entre autres le duo François Schuiten et Benoît Peeters, auteurs de la scénographie qui désormais fait revivre les mémoires de la Maison, Françoise Aubry, directrice du Musée Horta à Saint-Gilles, Benoît Velghe, urbaniste à la Commune de Schaerbeek,...

A.M.

« La Maison Autrique. Métamorphoses d'une maison Art Nouveau », Editions Les Impressions Nouvelles/asbl Maison Autrique, Bruxelles 2004, 96 pages.

Renseignements pour visites: 02/215 66 00 ou www.autrique.be

Changer Bruxelles

Ce livre est dans la lignée des nombreux appels à la réintroduction de la réflexion et du débat architectural et urbanistique dans la ville, plus précisément dans Bruxelles. Il se base sur le constat évident qu'avec la confirmation du rôle international de Bruxelles, une profonde mutation est en cours. Constat moins évident: « Les décideurs, les habitants ou même les architectes belges ne semblent pas avoir pris la mesure de ce changement et ne semblent pas aujourd'hui à même d'anticiper les réponses à l'immense défi qui s'annonce. » Il serait peut-être imprudent de croire les acteurs urbains aussi inconscients. Les expériences ont permis de prendre la mesure des catastrophes et des dangers qui guettent Bruxelles, mais il est juste de s'inquiéter sur les moyens à mobiliser pour garantir l'avenir de la ville.



Rassemblant les regards de nombreux artistes et d'architectes, belges et étrangers, le livre les a invités à donner libre cours à leurs rêves, à risquer l'impensable et à inventer de nouveaux possibles. Images d'ambiance, données chiffrées, récits historiques ont constitué le

terreau des projets présentés dans l'ouvrage.

Les coordinateurs de la publication, Joël Claisse, architecte, avec la complicité de Pierre Loze, écrivain, et Vincent Cartuyvels, historien d'art, signalent dans la conclusion: « Toute ville, par définition, est le lieu même des pensées multiples et des pratiques divergentes. Cette vision de l'urbanité s'applique d'autant plus à Bruxelles qu'elle est la multiplicité même: des statuts, des institutions, des communautés et des cultures. A ce titre, elle est exemplaire des cités de demain. Beau défi pour la capitale de l'Europe... »

A.M.

« Change – Bruxelles Capital of Europe », Prisme Editions, Bruxelles, 2004, 304 pages.

promenades nature

L'Hof ter Musschen

Ornithologie. Le 2 janvier à 10h.
Infos: Cebe, 02/4603854 ou
www.cebe.be

Le Moeraske

Ornithologie. Le 9 janvier à 10h.
Infos: Cebe, 02/4603854 ou
www.cebe.be

journées de gestion

Le Moeraske

Le 8 janvier à 9h30. Infos:
02/2425043 ou www.cebe.be

Le Vogelzang

Les 8 et 12 janvier à partir de
13h30. Infos: CCN Vogelzang,
02/6401924.

L'Hof ter Musschen

Le 15 janvier à 10h. Infos:
02/2153506 ou www.cebe.be

nature

Recensement des oiseaux

- Recensement du grand cormoran, le 15 janvier. Observations à partir de 15h partout à Bruxelles et en Wallonie. Infos: Aves, 082/615468 ou jeanyves.paquet8@yucom.be
- Recensement hivernal des oiseaux d'eau, du 15 au 16 janvier (surtout le dimanche matin), partout à Bruxelles et en Wallonie. Infos: Aves, 02/3742641 ou hellin.dewavrin@cfwb.be



Premier prix amateur du concours photo d'Ixelles: Danica Ocvirk-Kus.

expos

Ixelles se (re)construit

«Ixelles se (re)construit» était le thème de la troisième édition du Concours photo d'Ixelles. Les premiers prix, catégorie amateurs et catégorie

professionnels, offrent deux visions différentes du chantier de la place Flagey. Le noir et blanc, obligatoire, renforce la valeur symbolique des images et se prête bien aux jeux de lignes urbanistiques. Les douze photos primées seront visibles sur les

affiches de vœux de Collège des Bourgmestre et Echevins présentes sur tout le territoire ixellois jusqu'au 15 janvier 2005. Elles illustrent aussi le calendrier communal. Infos: Service de la participation, 02/6500590.



L'Art nouveau au quotidien

Le photographe Serge Brison porte un regard personnel sur l'Art nouveau bruxellois. L'exposition se focalise sur les matériaux abondamment utilisés par les artistes de l'Art nouveau. Elle est divisée en 7 sections: l'harmonie entre les matières, les détails intérieurs, le bois, la pierre, le métal, le verre et Art nouveau au quotidien. Jusqu'au 28 janvier, tous les jours de 10 à 18 h (sauf le lundi) aux Halles Saint-Géry, place Saint-Géry à 1000 Bruxelles. Entrée gratuite.

formation

Le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle propose un module de formation «Initiation à l'approche interculturelle». Cette formation a pour objectif d'offrir à tout professionnel ou bénévole du secteur socio-culturel intéressé par l'action en milieu multiculturel des outils de réflexion et d'intervention ainsi qu'une occasion d'échanges de pratiques. Infos: 02/5139602, cbai@skynet.be ou www.cbai.be

Inter-Environnement Bruxelles recrute

Inter-Environnement Bruxelles, fédération urbaine de quelque 80 comités d'habitants et associations spécialisées qui œuvrent pour la qualité de vie en Région de Bruxelles-Capitale, constitue une réserve de recrutement pour engagement en 2005:

- un chargé de mission en Mobilité (f/m)
- un chargé de mission en Urbanisme (f/m)
- un chargé de mission en Environnement (f/m)

Description du poste

Ces licenciés en sociologie, en urbanisme, en architecture ou en environnement susciteront et accompagneront la participation des Bruxellois dans l'amélioration de leur cadre de vie. Ils développeront aussi une analyse critique des politiques régionales et communales en lien avec ses matières.

Atouts

Facilité d'écriture, bonne connaissance de la Région de Bruxelles-Capitale, première expérience associative, connaissance minimum du néerlandais passif (lecture et compréhension orale), prestations en soirées.

Intéressé ?

Veillez adresser votre lettre de

motivation et curriculum vitae pour le 3 janvier 2005 à l'attention de: Madame Anne-France Rihoux, Secrétaire générale. Par mail: info@ieb.be. Par fax: 02/2231296. Par courrier: rue du Midi 165 à 1000 Bruxelles.

Pour connaître les projets de la fédération, vous pouvez consulter le site www.ieb.be.

Appel aux associations membres

Vous organisez des visites guidées, conférences, cours, rencontres, ateliers ou activités pratiques? Communiquez-nous les informations utiles suffisamment à l'avance pour en publier l'annonce.

Rédacteur en chef : Alimos Mihaly, avec la collaboration de Raymond Boudru, Anne Delfairière, Gauthier Delpy, Sarah Duray, Isabelle Hochart, Hélène Lamy, Philippe Meerseman, Philippe Mertens, Marianne Massion, Catherine Marechal, Dalia Riffi, Anne-France Rihoux, Camille Thiry et Roland Vande Poel. Imprimerie : Auspert & Cie sprl.

En vous abonnant à Bruxelles en mouvements, vous contribuez à soutenir l'action d'Inter-Environnement Bruxelles en faveur de la qualité de la vie en ville.

Coût de l'abonnement annuel au bimensuel Bruxelles en mouvements (23 numéros) : 22 €. 34 € avec facture. Etranger : 32 €. Abonnement de soutien : 52 €. Mensuellement par domiciliation : 1,75 €. Prix au numéro : 1,25 € (inclut les frais de port). Versements au compte 210-0090204-46 d'Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.

Les riverains gagnent la première manche contre le plan Anciaux

Soixante-sept riverains vivant sous la trajectoire de la piste O2 de l'aéroport de Zaventem ont obtenu la cessation provisoire (avant le jugement sur le fond) des atterrissages de jour comme de nuit sur cette piste.

Les riverains se réjouissent que le Tribunal de Première Instance de Bruxelles ait reconnu les problèmes qu'ils subissent à cause des survols et des bruits excessifs. Le Juge des référés invite donc l'État fédéral à revoir sa copie, le fameux plan de dispersion Anciaux. L'astreinte, qui ne débutera que dans trois mois, pourra être lourde soit 25 000 € par infraction constatée. Le jugement s'appuie sur l'article 8 de la Convention des Droits de l'homme et l'ar-

ticle 23 de la Constitution qui donne le droit à chacun à un environnement sain.

Belgocontrol et BIAC iront probablement en appel de cette décision. Mais que fera l'État fédéral? Ne pourrait-il rebattre les cartes et proposer un nouveau plan de décollage et d'atterrissage de jour comme de nuit? Inter-Environnement Bruxelles rappelle encore fois sa position: diminuer, à court terme, les nuisances pour les riverains tout en maintenant l'outil économique et, à moyen terme, limiter l'extension de l'aéroport. La question est politique.

Anne-France Rihoux
Secrétaire générale

agenda



expos

Ronds-points Cardinaux

Comment ne pas perdre le Nord et sa bonne humeur en cours de route? Jacques Charlier présente ses projets de Ronds-points Cardinaux monuments routiers. Jusqu'au 16 janvier au CIVA, rue de l'Ermitage, 55, 1050 Bruxelles. Infos : 02/6422471.

*Toute l'équipe de
Bruxelles en Mouvements
vous souhaite une bonne année 2005*

